

(à rappeler dans toute correspondance)

MAIRIE de SAINT-JUST
SAINT-RAMBERT

• ARRÊTÉ n° 261694 URBA
Publication sur le site internet le: 01.06.26

DOSSIER N° DP 042 279 26 00080
Déposé le : 24/03/2026
Et complété le 24/03/2026
Sur un terrain sis à : 92 CHEMIN DE LA CÔTE
279 AR 564, 279 AR 912
Pour : Division en vue de construire

Destinataire :
Monsieur FRAISSE Roger
Madame FRAISSE Danielle
92 chemin de la Côte
42170 ST JUST ST RAMBERT

**CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de **Monsieur FRAISSE Roger, Madame FRAISSE Danielle** enregistrée sous le numéro DP 042 279 26 00080 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 24/05/2026.

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Toutefois le pétitionnaire devra tenir compte des prescriptions émises par :

- *Association Syndicale Autorisée de Saint-Rambert (ASA), dans son avis du 25.03.2026*
- *Loire Forez agglomération, service cycle de l'eau, dans son avis du 31.03.2026*
- *Loire Forez agglomération, service eau potable, dans son avis du 01.04.2026*
- *Loire Forez agglomération, service voirie, dans son avis du 02.04.2026*
- *SIEL, dans son avis du 01.04.2026*
- *Syndicat Mixte d'Irrigation du Forez (SMIF), dans son avis du 31.03.2026*
- *Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Loire (UDAP), dans son avis du 08.04.2026*
- *ENEDIS, dans son avis du 21.04.2026*

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT, le 28/05/2026

**Le Maire,
Olivier JOLY**



Observations :

Taxe d'aménagement : pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter du 01/09/2022, une déclaration devra être effectuée par les redevables auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Biens immobiliers ».